

**Examen professionnel pour l'accès au grade
de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer**

Session 2009

"Meilleure copie"

Sujet n°2

Note à l'attention
de M. le directeur financier
S/C de ...

Objet : Réaménagement des locaux
Passation du marché de travaux

P.J. : 2

Dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux, dont le montant est estimé entre 50 000 € et 89 999.99 € HT, la direction doit conclure un marché de travaux.

Vous avez souhaité que ce marché soit passé dans les meilleurs délais, selon des modalités souples, et de prendre en compte les préoccupations d'ordre social et environnemental.

La présente note présentera la procédure de passation la plus pertinente, compte tenu des possibilités juridiques prévues par le Code des marchés publics et des contraintes décrites précédemment.

I) Le contexte juridique du marché

Le Code des marchés publics a fixé diverses procédures en fonction de la nature du marché et de son montant.

Le tableau récapitulatif de ces options est joint en annexe I.

Selon la procédure applicable, les mesures de publicité diffèrent et ces obligations sont reprises dans le document joint en annexe II.

Le marché en cause étant un marché de travaux d'un montant supérieur à 4 000 € mais inférieur à 90 000 € HT, celui-ci peut faire l'objet d'une procédure adaptée et de mesures de publicité adaptées.

Compte tenu des contraintes inhérentes aux autres procédures, c'est cette procédure adaptée qui est à retenir pour passer le marché, dans la mesure où elle garantit une mise en concurrence suffisante et une souplesse de mise en place propre à assurer le respect de délais raisonnables pour la réalisation des travaux.

.../...

II) Les options possibles pour un marché public « responsable »

Le Code des marchés publics prévoit un large éventail de moyens pour réaliser un marché intégrant des objectifs de développement durable.

Le tableau récapitulera, à chaque phase de la procédure, les possibilités juridiques et l'opportunité de retenir ces options dans le marché en cause.

Phase	Possibilité	Opportunité
Dévolution	* allotissement * accords-cadres * marché réservé * système de préférence	Opérations trop complexes et disproportionnées avec les travaux en cause
Contenu des candidatures	* respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés * certificat de qualité * renseignement sur le type de matériaux	A retenir, permet l'élimination des entreprises qui ne respectent pas cette obligation A retenir également A retenir également, ces critères permettent de vérifier l'attitude et l'implication des candidats dans la politique de développement durable
Critères d'attribution	* performance en matière de protection de l'environnement * performance en matière d'insertion des personnes en difficultés	Ces deux critères sont à retenir compte tenu de l'objectif assigné
Conditions d'exécution	* spécifications techniques * respect d'un écolabel * clauses de performances environnementales et sociales dans le cahier des charges	Ces conditions sont à retenir, sous réserve de difficultés techniques propres aux lieux d'exécution des travaux

Compte tenu de ces éléments, je vous propose la passation d'un marché présentant, outre les prescriptions techniques habituelles, les caractéristiques particulières suivantes :

- * les soumissionnaires devront respecter l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés
- * ils devront également présenter des certificats de qualité (ou toute autre preuve équivalente) pour soumissionner
- * les matériaux utilisés devront respecter les normes environnementales
- * la performance en matière d'environnement et l'insertion sociale feront partie des critères d'attribution
- * des clauses techniques « environnementales » seront insérées dans le cahier des charges

.../...

III) Les mesures de publicité

La nature de la procédure retenue – la procédure adaptée – donne une grande liberté dans le choix des mesures de publicité du marché.

Les travaux prévus restant relativement modestes, un avis sur le site Internet du ministère semble suffisant.

Une insertion dans la presse spécialisée, fort coûteuse au demeurant, grèverait inutilement les frais administratifs afférents à cette opération.

Toutefois, compte tenu de l'aspect « développement durable » retenu pour ce chantier, l'avis pourrait être utilement relayé par les sites Internet des organisations professionnelles effectuant la promotion du développement durable.

Cette insertion aurait pour effet de cibler les entreprises potentiellement intéressées par ce marché particulier.

IV) Conclusions

Je reste dans l'attente de votre accord, ou de vos instructions complémentaires, sur ces propositions afin d'établir un projet de marché détaillé assorti d'un échéancier pour la réalisation des travaux.

Le SACE